

Convention de mise à disposition

Stade des fontaigneux



MAIRIE DE Beaufort sur Gervanne
3, rue de la mairie
26400 BEAUFORT SUR GERVANNE

Tél : 04 75 76 44 41

 beaufort.gervanne@wanadoo.fr

Nom du locataire ou association :

N° téléphone : -----

Objet de la manifestation : -----

Période d'utilisation du stade:

Du ----- Au -----

Horaires : -----

Cette convention donne accès aux vestiaires et à l'espace arboré. L'utilisation du terrain de football n'est pas autorisée.





Les clefs devront être demandées au responsable communal.

Un état des lieux sera fait avant et après la manifestation.

Nom de la personne présente pour l'état des lieux:

Nom : _____ Tél. _____

PIECES A FOURNIR

-  Le dossier dûment rempli et signé.
-  Une attestation d'assurance .
-  Un chèque de location (à l'ordre de Trésor Public) pour les particuliers.
-  Une autorisation/arrêté d'un débit de boissons temporaire (en cas de vente d'alcool)

ENTRE : L'Association : _____

Nom du signataire

Fonction

OU

ENTRE : le particulier

Nom/Prénom _____ **Domicilié (e)** :

Adresse _____ **Tél.** _____

Et Monsieur le Maire de Beaufort sur Gervanne, propriétaire du lieu, il a été convenu ce qui suit :

Madame, Monsieur _____ locataire du stade des Fontaigneux

- * S'engage à verser la somme **la somme de 50€ à titre de location** du stade le jour de la signature du présent contrat. (Prêt gracieux aux associations beaufortoises).
- * Aura seul la responsabilité du respect des règles de sécurité applicables à ce lieu et **atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur définissant les usages du lieu.**
. Un état des lieux sera dressé entre les deux parties avant et après chaque utilisation.
- * Sera seul responsable face aux services sanitaires des nourritures ou repas servis.
- * En cas d'ouverture d'un débit de boisson temporaire, le locataire doit faire une demande d'autorisation en mairie, au moins 15 jours avant la date de la manifestation. Il ne peut être vendues ou offertes que des boissons du 1^{er} ou du 2^{ème} groupe (boissons sans alcool, vin, bière, cidre, poiré, hydromel, vin doux naturels bénéficiant du régime fiscal des vins ainsi que des crèmes de cassis).
- * Se reconnaît civilement responsable de toutes dégradations, dégâts et casses de toutes sortes pendant la période où il loue le stade. Il s'engage à souscrire et produire une police d'assurance responsabilité civile qui couvrira les dommages s'il y a lieu.
- * S'engage à rendre les locaux loués en bon état d'ordre et de propreté.
- * S'engage à refermer la barrière d'accès et rendre les clés en main propre à un élu responsable ou en mairie aux heures de permanence.

Fait à Beaufort sur Gervanne, le

Nom et signature du locataire	Signature du Maire ou de son représentant

Etats des lieux Stade des fontaigneux

Remarques sur :	A l' entrée	A la sortie
Salle commune		
Vestiaire principal		
Vestiaire visiteur		
Vestiaire arbitre		
Espace extérieur		

Fait à Beaufort sur Gervanne , le _____

Le locataire :

le responsable communal :